

SCC-LA /06-2006

FEUILLE DE DECLARATION
pour l'enregistrement au
LIVRE D'ATTENTE (ex Registre Initial)
Inscrit au Registre des Livres Généalogiques du Ministère de l'Agriculture
1^{ère} génération

Ce formulaire doit être rempli en lettres capitales selon la procédure dont le détail figure au verso.

Race _____ Taille _____

Nom du chien _____

Sexe _____ Date de naissance _____ Nature du poil _____

Couleur de la robe et marques distinctives _____

Propriétaire déclarant Monsieur Madame Mademoiselle Autres (préciser)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____ Tél. (facultatif): _____

Immatriculation au
FICHER NATIONAL CANIN

N° tatouage _____

et / ou

N° transpondeur (puce)

Je soussigné certifie l'exactitude des présentes déclarations

A _____, le _____

Signature du demandeur

EXAMEN pour l'inscription au Livre d'Attente

Lieu : _____

Date : _____

Nom de l'expert de la S.C.C.

Signature

APTE (*)

Qualificatif



(*) Rayer la mention inutile

MOTIF

En cas d'inaptitude :

AVIS de l'Association spécialisée de race

Nom _____

Date : _____

Signature

OBSERVATIONS

INSCRIPTION AU LIVRE D'ATTENTE

Ce registre est ouvert aux chiens d'apparence pure et aux chiens appartenant aux races énumérées en annexe (1) en formation ou en voie de reconstitution en vue de l'inscription au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS (L.O.F.) de leur descendance à la 4ème génération.

Sont admis au LIVRE D'ATTENTE (ex Registre Initial)

A) En 1^{ère} Génération :

Les chiens ayant été reconnus, à l'âge d'admissibilité en exposition, aptes à être inscrits au LIVRE D'ATTENTE par un expert de la SOCIETE CENTRALE CANINE qualifié pour la race.

FORMALITES A ACCOMPLIR:

Envoi du dossier au Club de la race pour AVIS FAVORABLE du Président.

Après cette formalité obligatoire, expédition à la S.C.C. du dossier composé de:

- Feuille de demande d'inscription au LIVRE D'ATTENTE signée par le propriétaire et l'expert ainsi que l'avis du Club de race.
- Volet bleu d'immatriculation au Fichier National Canin ou double de la carte d'identification par transpondeur (puce).

Dans le cas d'un animal déjà identifié, provenant d'un pays de la Communauté Européenne, le Fichier National Canin peut enregistrer le tatouage et/ou la S.I.E.V. le numéro de transpondeur (puce) (Arrêté du 2 juillet 2001 relatif à l'identification par radiofréquence des carnivores domestiques Art. 23/ Art. 24.) aux conditions suivantes :

- faire procéder à la reconnaissance du tatouage et/ou du numéro de transpondeur par un vétérinaire qui remplira le Certificat Provisoire d'Identification lors d'importation ou échange intracommunautaire de carnivore domestique (délivré par la S.C.C. ou la S.I.E.V. aux vétérinaires qui en font la demande)
- retourner ce Certificat :
 - à la S.C.C. (155 avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers Cedex) accompagné d'un titre de paiement de 11,50 € dans le cas d'un tatouage,
 - à la S.I.E.V. (112-114 avenue Gabriel Péri 94246 L'Haÿ les Roses Cedex) dans le cas d'un transpondeur
- Participation aux frais de dossier d'un montant de **21 €** (ne pas envoyer d'espèces)

PIECE DELIVREE PAR LA SOCIETE CENTRALE CANINE:

Certificat au Titre de l'Apparence

B) En 2^e et 3^e génération

Les chiens issus de parents inscrits tous deux au LIVRE D'ATTENTE ou de parents inscrits l'un au LIVRE D'ATTENTE et l'autre au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS et ayant satisfait à l'âge d'admissibilité en exposition à l'examen d'un expert comme indiqué au paragraphe "A" ci-dessus.

Pour bénéficier des générations antérieurement enregistrées, ces chiens doivent obligatoirement avoir été l'objet des formalités suivantes:

Déclaration de saillie
Déclaration de naissance } Délais identiques à ceux de l'inscription au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS

PIECE DELIVREE PAR LA SOCIETE CENTRALE CANINE:

Récépissé de Déclaration de Naissance remis au producteur en attendant l'inscription individuelle à l'âge d'admissibilité en exposition

FORMALITE A ACCOMPLIR À L'AGE D'ADMISSIBILITE EN EXPOSITION:

Examen par un expert comme au paragraphe A ci-dessus

Récépissé de Déclaration de Naissance au LIVRE D'ATTENTE comportant signature de l'expert et du propriétaire déclarant.

ENVOI GROUPE A LA SOCIETE CENTRALE CANINE (après visa du Club):

Pièces énumérées ci-dessus plus:

- Volet bleu d'immatriculation au Fichier National Canin/S.C.C. et/ou double de la carte d'identification par transpondeur (puce)
- Participation aux frais de dossier d'un montant de **21 €** (ne pas envoyer d'espèces)

PIECE DELIVREE PAR LA SOCIETE CENTRALE CANINE:

Certificat d'inscription (adressé au propriétaire).

C) en 4^e génération

Les chiens issus de la 4^e génération d'ascendants ayant satisfait au cours de 3 générations aux formalités indiquées ci dessus, sont normalement inscrits au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS, toute la portée vivante devant obligatoirement être déclarée.

FORMALITES A ACCOMPLIR:

Déclaration de saillie (dans les 4 semaines suivant la saillie)

Déclaration de naissance (dans les 2 semaines suivant la mise bas).

ANNEXE (1)

Groupes	Races	Age d'admissibilité en exposition
1 ^{er}	BERGER ALLEMAND	15 MOIS
	BERGER BELGE GROENENDAEL BERGER BELGE TERVUEREN BERGER BELGE LAKENOIS BERGER BELGE MALINOIS	12 MOIS
	BOUVIER DES FLANDRES	15 MOIS
2 ^e	ROTTWEILER DOBERMANN BOXER	15 MOIS 15 MOIS 12 MOIS

Groupes	Races	Age d'admissibilité en exposition
3 ^e	STAFFORDSHIRE BULL TERRIER FOX TERRIER A POIL LISSE FOX TERRIER A POIL DUR BULL TERRIER AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (2 ^e et 3 ^e génération)	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
4 ^e	TECKEL A POIL LONG TECKEL A POIL RAS TECKEL A POIL DUR	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
8e	ENGLISH SPRINGER SPANIEL ENGLISH COCKER SPANIEL AMERICAN COCKER SPANIEL	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
9e	CANICHE	12 MOIS

